

## MOTION

**du groupe UDC, par les députés Charles Clerc et Anne Luyet (suppl.), concernant: le respect de l'Etat de droit passera-t-il par le porte-monnaie? (13.03.2012) 2.216**

Un samedi soir à Monthey, une bande de jeunes attaque frontalement la police avec des jets de pierres, de bouteilles et de mobiliers divers. Cette scène n'est plus une fiction ni un reportage TV sur les banlieues françaises.

Cela se passe chez nous, en Valais.

Le fait que des bandes se mettent à caillasser nos représentants des forces de l'ordre est tout simplement intolérable.

Que pouvons-nous faire, nous parlementaires cantonaux, pour combattre ce phénomène nouveau chez nous, nous qui ne pouvons ni modifier le droit fédéral ni interférer dans le travail de la Justice?

Pour l'UDC, une piste doit être exploitée: c'est la responsabilisation des représentants légaux face aux délits commis par ces jeunes.

Afin de faire prendre conscience et également d'impliquer les parents dans notre lutte contre les délits commis par ces bandes de voyous, nous devons intervenir là où ça fait mal: sur le porte-monnaie.

Par cette motion, le groupe UDC demande dès lors au Conseil d'Etat d'apporter les modifications législatives nécessaires afin de suspendre le paiement des prestations pécuniaires de droit cantonal (allocations familiales, aide sociale, etc.) versées aux adultes concernés.

Sion, le 13 mars 2012  
(11h20)

Groupe UDC, par  
Charles Clerc, député  
Anne Luyet, députée (suppl.)